

Vineuil

mag

Magazine d'informations n°58

décembre 2022

www.vineuil41.fr



DOSSIER

La sécurité à Vineuil



6
Extension des
consignes de tri, le
bac jaune pour tous

12
Orientations
budgétaires, faire
aussi bien avec moins

15
La cour de l'école
des Noëls repensée
et végétalisée



1



3



2



4



5



6

1 16 SEPTEMBRE

La piste cyclable le long de la route de Chambord, sur les territoires des communes de Vineuil et de St Gervais-la-Forêt, a été inaugurée en présence du Préfet de Loir-et-Cher, François Pesneau.

2 17 SEPTEMBRE

La fête du Viaduc a rassemblé la foule sur et sous les arches, avec notamment la prestation de haut vol de la Smart Compagnie.

3 17 SEPTEMBRE

Pour conclure la fête du Viaduc, les arches se sont parées de leurs habits de lumière pour une mise en beauté pyrotechnique.

4 24 ET 25 SEPTEMBRE

Les Art'Zyth, balade culturelle dans les rues du centre-bourg entre la salle des fêtes et l'Hôtel de Ville, ont mis à l'honneur de nombreux artistes. Une belle affluence pour ce rendez-vous ancré dans la vie de la commune.

5 22 OCTOBRE

Le Maire et les membres du Conseil municipal ont accueilli les nouvelles vinoliennes et nouveaux vinoliens à la mairie, pour leur présenter la commune et leur souhaiter la bienvenue à Vineuil.

6 11 NOVEMBRE

Les commémorations de l'armistice du 11 novembre font participer les enfants au devoir de mémoire avec un lâcher des « ballons de la Paix ».

Sommaire

Vineuil en bref p 4 à 5

- Les réunions de quartier
- Distribution des colis de Noël
- Comité consultatif thématique sur les économies d'énergie
- Inauguration de l'extension du groupe scolaire des Noëls
- Nouveau parking de covoiturage

Intercommunalité p 6 à 7

- Extension des consignes de tri, le bac jaune pour tous

Partenaires p 8

- Des classes à horaires aménagés au collège Marcel Carné

Dossier p 9 à 11

- Vineuil en toute sécurité

Vie municipale p 12 à 16

- Orientations budgétaires, faire aussi bien avec moins
- La bibliothèque ouvre ses portes le mercredi matin
- Les animations de la bibliothèque
- Des promeneurs « en veille » sur le net
- Bourse au permis de conduire
- La Mission Locale vous attend à l'Accueil Jeunes
- Recherche de stage en classe de 3^{ème}
- La cour de l'école des Noëls repensée et végétalisée
- Aide de la Ville pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau
- L'application « Ville de Vineuil » est en service !

Vie associative p 17

- Les arts martiaux réinvestissent le dojo

Tribunes libres p 18

- La parole à la majorité et l'opposition

À venir p 19

- Agenda de décembre 2022 à mars 2023

Vineuil mag' (Vineuil, Loir-et-Cher).

ISSN 2427-7576, décembre 2021.

Responsable de la publication :

François Fromet.

Directrice de la rédaction : Anaïs Laub.

Rédaction et photos : Guillaume Dubois, Anne-Sophie Perraudin, Anaïs Laub.

Hôtel de Ville : rue de la République, 41350 Vineuil, 02 54 50 54 50, www.vineuil41.fr.

Impression : Graphic Imprim - Imprimé sur papier PEFC

Réalisation : Enola Création

 Rejoignez-nous sur facebook
Ville de Vineuil

Chèr.e.s

Vinoliennes, Vinoliens,



Ce dernier mois de l'année s'est ouvert, le jeudi 1^{er} décembre, sur l'inauguration de notre Espace France Services. Certes, ce baptême peut sembler tardif : en place depuis le début du mois d'avril, ce nouveau dispositif a déjà accompagné de nombreux Vinoliens dans leurs démarches. Pour autant, il nous semblait important, dès lors que les conditions sanitaires le permettent, de célébrer l'aboutissement de ce projet, comme nous l'avons également fait, très récemment, pour la restructuration de l'école des Noëls, la création de la piste cyclable de la RD33 et l'aménagement de la voie verte entre Pimpeneau et le centre-ville. Ces quatre inaugurations témoignent de la vitalité de notre commune et des investissements que nous engageons pour renforcer son attractivité.

En 2023, malgré les conséquences financières de la crise énergétique et de l'inflation, nous ne manquerons pas de continuer à faire évoluer notre ville : la bonne gestion des deniers de la commune le permet, tel qu'en témoigne notre budget prévisionnel. Tout en maintenant la qualité de nos services, nous pourrions inscrire près de 3 millions d'e

d'investissements. De quoi mener de beaux projets, notamment en faveur de nos deux engagements majeurs que sont la transition énergétique et la mobilité durable.

En ces temps bouleversés, la faculté d'adaptation est une qualité essentielle que nous nous employons à mobiliser pour permettre à notre commune de s'inscrire dans l'avenir. Nous ne doutons pas que les Vinoliens sauront user des mêmes ressorts pour intégrer les changements qui se profilent, à commencer, au 1^{er} janvier prochain, par la mise en œuvre du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de la mesure d'extension du tri des déchets.

En attendant, je vous souhaite nombreux à la cérémonie des vœux que je formulerai pour notre commune le 14 décembre.

Bonne lecture, et très belle fin d'année,

Bien cordialement,



François Fromet,
Maire



Les réunions *de quartier*

Chaque début d'automne, c'est la période des réunions de quartier. Plus de 250 personnes y ont assisté pour un échange en direct avec leurs élus.

En introduction, les services et les élus d'Agglopolys sont venus présenter la future organisation du ramassage des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2023, avec notamment la mise à disposition des bacs jaunes pour récolter les déchets recyclables une semaine sur 2, en alternance avec le ramassage des bacs habituels l'autre semaine (cf. article

7-8 pour plus d'infos). Puis François Fromet, Maire, a présenté les dossiers municipaux et intercommunaux du moment : rue de la République, école des Noëls, aménagement des voies douces, économies d'énergie, etc. Ce fut ensuite le moment de répondre aux questions des habitants, qui n'ont pas manqué de soulever diverses

problématiques du quotidien : la vitesse excessive dans nos rues, le stationnement ou encore des problèmes de délinquance (rodéos, vols, etc.). Ces questions font l'objet d'une étude de la part des services municipaux ou sont transmises aux services communautaires lorsqu'elles relèvent de la compétence d'Agglopolys.

Distribution *des colis de Noël*

La distribution des colis de Noël, en faveur de nos aînés, se déroulera dans le courant du mois de décembre. Explications.

Les bénéficiaires des colis de Noël, les résident(e)s vinolien(ne)s de plus de 75 ans, ont reçu un courrier courant octobre pour leur proposer de venir retirer leur colis lors des permanences organisées dans la salle des cérémonies de l'Hôtel de Ville, ou bien de demander à se le faire livrer directement à domicile, par l'un des élus du Conseil municipal.

Deux temps sont prévus pour la remise des colis à l'Hôtel de Ville : le mercredi 7 décembre (9h-12h/13h30-17h) ou le samedi 10 décembre (9h-12h). Un moment convivial autour d'un café sera ainsi proposé à nos aînés.

Quant à la distribution au domicile des bénéficiaires, elle débute dans les prochains jours jusqu'aux alentours du 20 décembre.



Comité consultatif thématique sur les économies d'énergie

Dans la continuité des trois premiers comités, la collectivité poursuit la démarche de création de comités thématiques proposant aux citoyens et associations locales de réfléchir ensemble sur des projets portés par la commune ou sur des sujets qui nous concernent tous. C'est dans cette perspective qu'un nouveau comité portant sur les recherches d'économie d'énergie est proposé en début d'année 2023.

Si vous êtes intéressés pour réfléchir aux économies possibles de façon collective ou individuelle en matière d'énergie, d'eau, de

carburants... vous pouvez vous inscrire à ce nouveau comité consultatif thématique. Celui-ci se composera d'un collège d'élus, d'associations et de citoyens. Il pourra également inviter des personnes référentes sur ces domaines. L'inscription se fait en retournant en mairie ou par mail à comite.consultatif@vineuil41.fr le bulletin de participation accessible sur www.vineuil41.fr.

Inscriptions du 5 au 20 décembre 2022 – le planning des réunions sera transmis après finalisation des inscriptions.



INAUGURATION DE L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DES NOËLS

Le nouveau groupe scolaire des Noëls a été inauguré le 24 septembre dernier, en présence du Préfet de Loir-et-Cher, François Pesneau.

Engagés en 2020, la restructuration et l'agrandissement du groupe scolaire des Noëls constituent des travaux d'envergure, pour un budget total de 2 557 995 €, intégrant le soutien de l'État de 562 500 €.

Après le coupage du ruban et les discours, les personnes présentes ont pu découvrir les nouveaux bâtiments, dont 2 classes de maternelle, un dortoir et un restaurant scolaire. Mais aussi la cour de l'école entièrement réhabilitée !

**CONSULTATION
CITOYENNE**
de Vineuil



« J'agis pour ma ville ! »



Nouveau parking de covoiturage

Un parking de covoiturage a été aménagé route de Chambord, à l'angle de la voie d'accès de la caserne des pompiers, à proximité du gymnase des Belleres.

Ce parking compte 12 places de stationnement en béton végétalisé, ainsi qu'un espace réservé aux vélos et 2 roues. L'accès au gymnase des Belleres est également sécurisé par le déplacement du

portail en retrait de la route de Chambord et de la nouvelle piste cyclable.

La création de ce parking de covoiturage s'inscrit dans la continuité du projet de la Ville de développer tous types d'aménagements visant à favoriser les déplacements doux, l'utilisation des transports en commun ou le covoiturage. Cet aménagement d'environ 50 000 € a bénéficié du soutien financier du Conseil départemental à hauteur de 50 %. Il sera mis en service dans le courant du mois de décembre.



Extension des consignes de tri

Le bac jaune pour tous, mention porte-à-porte

D'ici la fin de l'année, chaque foyer de l'intercommunalité sera équipé d'un bac jaune destiné à accueillir l'ensemble des emballages ménagers, désormais tous recyclés. La collecte sera assurée par Agglopolys en porte-à-porte.

Les 20, 21 et 28 septembre, les Vinoliens ont eu la primeur, à l'occasion de leurs réunions de quartier, de la présentation des tenants et aboutissants de la mesure d'extension des consignes de tri qui sera mise en œuvre sur le territoire d'Agglopolys à compter du 1^{er} janvier prochain. Sur le fond, cette dernière est issue de deux lois : celle relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de 2015, et celle dite « anti-gaspillage pour une économie circulaire » (AGEC) de 2020. Divers objectifs ambitieux de réduction et de valorisation des déchets en découlent, en vue de l'atteinte desquels les collectivités doivent se conformer à deux obligations réglementaires. L'extension des consignes de tri est la première. « Jusqu'à-là, seuls se recyclaient les bouteilles et flacons en plastique, les journaux et petits cartons, les canettes et boîtes de conserve, et le verre, détaille Yann Laffont, vice-président d'Agglopolys en charge des déchets. Désormais, le tri

concernera l'ensemble des emballages ménagers, ce qui inclut par exemple les pots de yaourt et de crème, les tubes de cosmétiques, les barquettes alimentaires ou les films entourant les packs. »

Le choix du porte-à-porte

Pour l'heure, la collecte des recyclables fonctionne sur le principe de l'apport volontaire. Or, l'extension des consignes de tri entraînera une augmentation de leur volume estimée à 30 %. Ainsi, conserver le même mode de fonctionnement aurait impliqué d'augmenter la taille des containers, ou leur nombre, ou encore la fréquence des ramassages. De telles solutions entraînant des problématiques de surcoûts et/ou d'emprise foncière, les élus d'Agglopolys ont entrepris de réinterroger leur mode de collecte. Basée sur une étude précise des différentes options, leur réflexion les a conduit à opter pour le porte-à-porte.

Concrètement, d'ici la fin de l'année, chaque foyer sera équipé d'un bac

jaune destiné à accueillir l'ensemble des recyclables – hormis le verre, qui continuera à être collecté en points d'apport volontaire. Les tournées de ramassage garderont la même fréquence que celles actuellement en place pour le tout-venant. La seule différence résidera dans l'alternance : une semaine, les agents d'Agglopolys relèveront le bac jaune ; la suivante, le gris. À Vineuil, ces ramassages se feront désormais le lundi.

La pertinence de l'alternance

Les 3 400 bacs vinoliens sont distribués entre le 1^{er} novembre et le 15 décembre. Chacun sera doté d'un autocollant détaillant les déchets qui devront y être déposés. En complément, chaque foyer recevra mi-décembre, dans sa boîte aux lettres, un guide et un magnet récapitulatif. « Tout est mis en œuvre pour aider les usagers à se familiariser avec les nouvelles consignes », souligne Yann Laffont, en mentionnant également les réunions d'information données à Vineuil,

BAC JAUNE : JE JETTE MES DECHETS...



EN VRAC



PAS EN SAC





Christophe Degruelle, Président d'Agglopolys, présente les 2 bacs miniatures qui entreront en service début 2023.

Blois, Cheverny-Cormeray ou encore La Chaussée-Saint-Victor. « Hormis quelques cas à la marge que le bac jaune embarrasse, les gens sont favorables à la démarche, note David Pipereau, directeur du service déchets. Ils comprennent les enjeux du tri et trouvent la collecte en porte-à-porte plus commode. » C'est d'ailleurs l'un des objectifs du système que d'inciter ceux qui ne recycloient pas à le faire - ce qui entraînera pour eux une baisse de 60 % du volume de la poubelle

grise, 30 % pour ceux qui triaient déjà. « Le fait qu'une partie importante de ce qui est actuellement dans le bac gris se retrouvera dans le bac jaune justifie la pertinence de l'alternance, précise David Pipereau. Nos études ont démontré qu'il n'y avait pas de risque de saturation des bacs. » D'autant qu'à l'horizon 2024, la collecte séparée des biodéchets réduira encore le poids des poubelles grises de 30 %.

Un centre de tri ultra-moderne

Le montant de l'opération se monte à 2,750 M€, incluant l'achat des 47 000 bacs jaunes distribués et la rémunération du prestataire chargé de les assembler, étiqueter, stocker et livrer. Quant au coût de fonctionnement de la collecte, il ne variera pas par rapport à l'apport volontaire, grâce à la reprise du service en régie et à la mise en place de l'alternance. Le tri, en revanche, demandera davantage de moyens. Dès 2024, il s'effectuera au sein d'un nouveau centre actuellement en construction près de Tours. D'un montant de 40 M€, cet équipement ultra-moderne traitera les recyclables de 900 000 foyers répartis sur trois départements - avec pour particularité de fonctionner sur l'apport en multi-matériaux, d'où la possibilité de mettre tous les emballages et les papiers dans le même bac.

Pour ce qui est des plus de 350 points tri qui émaillent le territoire, enfin, décision a été prise de convertir ceux enterrés pour qu'ils n'accueillent plus que du verre (hormis dans les communes touristiques). Quant à ceux aériens, leur devenir sera étudié au cas par cas début 2023.

BIODÉCHETS

Demandez votre composteur

À l'obligation réglementaire de mettre en œuvre l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023 succèdera celle, au 1^{er} janvier 2024, de trier les biodéchets à la source. En anticipation, Agglopolys offre un composteur en plastique recyclé à chaque foyer domicilié sur son territoire. Il suffit, pour le commander, de remplir le formulaire en ligne sur www.agglopolys.fr. Renseignements : Direction Déchets - 152, avenue de Châteaudun - 41000 Blois
Tél. : 02 54 58 57 57
Mél. : info.dechets@agglopolys.fr

LES CONSIGNES DE TRI

LES DÉCHETS ALLANT DANS LE BAC JAUNE :

• Tous les emballages en plastique

Bouteilles de produits alimentaires (huile, boissons, ketchup), flacons de gel douche et shampoing, bidons de lessives et produits ménagers...

En plus : pots de yaourts, sacs plastiques, barquettes alimentaires en plastique et en polystyrène, pots de crème fraîche, pots de beurre, blisters (jambon, fromage râpé), tubes de dentifrice, compotes individuelles, suremballages de packs de bouteilles...

• Tous les emballages en métal

Canettes, boîtes de conserve, aérosols, bidons sirop, barquettes aluminium...

En plus : capsules de café et de bière, plaquettes de médicaments, paquets de café...

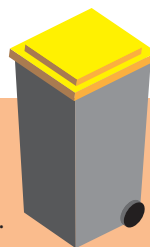
• Tous les papiers

Magazines, journaux, prospectus, enveloppes, courriers

• Tous les emballages en carton

Cartons de céréales, gâteaux, pizzas, briques alimentaires (jus de fruits, lait, soupe, emballage), yaourts, boîtes d'œufs...

Les emballages et papiers doivent être jetés en vrac, bien vidés et non emboîtés.



LES « ORDURES MÉNAGÈRES » ALLANT DANS LE BAC GRIS :

C'est tout ce qui reste une fois qu'on a trié les déchets :

• Tous les objets en plastique

(brosse à dent, figurine et jouet, gadget, briquet, assiette et couvert en plastique...)

• Tous les déchets de nettoyage

(sac aspirateur, poussière, lingette, essuie-tout, mégot de cigarette, cendre, litière...)

• Tous les déchets d'hygiène (couche, coton tige, coton démaquillant, protection hygiénique, pansement, gant, masque, mouchoir...),

• Toute la vaisselle cassée.



Des classes à horaires aménagés au collège Marcel Carné

Le collège Marcel Carné met en place des classes à horaires aménagés (CHA), en partenariat avec la municipalité et quatre associations sportives de la commune : le foot, le basket, le tennis et le tennis de table. Explications.

L'objectif de ces classes est d'aménager l'emploi du temps des élèves inscrits en CHA, pour leur permettre de bénéficier de séances d'entraînement supplémentaires de leur sport, deux fois par semaine. Concrètement, les collégiens terminent leur journée de cours à 16h le mardi et le vendredi, puis sont pris en charge par les clubs sportifs à partir de 16h pour leur entraînement.

Ce dispositif de CHA est bien ancré dans le fonctionnement du collège Marcel Carné depuis une vingtaine d'années désormais. Il concerne uniquement les niveaux 6^{ème}-5^{ème} et bénéficient cette année à 33 élèves : 17 pour le foot, 7 pour le basket, 4 pour le tennis de table et 5 pour le tennis. Les élèves sont répartis dans 3 classes de chaque niveau.

« Être facilitateur pour permettre la pratique sportive de nos élèves »

Pour l'organisation du collège, si la mise en place des CHA induit quelques adaptations dans la construction des emplois du temps, ce dispositif fait partie intégrante du projet pédagogique de l'établissement : « le collège se veut être facilitateur pour permettre



Le Maire, la Principale du collège et les Présidents des associations sportives lors de la signature de la convention CHA.

la pratique sportive de nos élèves, estime Fabien Nappini, Principal-adjoint du collège. Ce partenariat avec la municipalité et les clubs sportifs est donc parfaitement ancré dans notre organisation. » Deux professeurs d'EPS, Mme Jouhaud et M. Polonski, sont d'ailleurs missionnés pour assurer le lien entre l'établissement et les clubs.

Ce partenariat a fait l'objet de la signature d'une convention le 12 octobre dernier entre toutes les parties intégrées au projet : le collège par l'intermédiaire de la Principale Cécile Dionnet, la Ville de Vineuil par l'intermédiaire du Maire François Fromet, et enfin les 4 clubs sportifs représentés par leur Président(e) respectif(ve)s.

Du côté de la municipalité, la mise en place des CHA induit de mettre à disposition les installations sportives municipales (terrains de foot, salle de tennis de table, courts de tennis et gymnase) sur les créneaux d'entraînement du mardi et du vendredi pour les 4 associations sportives. Ces dernières sont d'ailleurs satisfaites de pouvoir bénéficier de ce dispositif : « La CHA nous permet de proposer des créneaux d'entraînement supplémentaires pour nos U13, nous explique Aurélien Momy, co-président du club de basket. À cet âge, les enfants sont en pleine progression dans leur pratique du basket, c'est donc très important qu'ils puissent s'entraîner plus régulièrement et à des horaires avantageux dans l'organisation de leur semaine ! » Un partenariat en quelque sorte gagnant-gagnant pour tout le monde, du collège à la municipalité, en passant par les clubs... mais surtout pour les jeunes sportifs !





Vineuil *en toute sécurité*

Très présente sur le terrain, la police municipale veille à la tranquillité de la commune, en coordination avec la police nationale – entre autres partenaires investis. D'importants moyens matériels préventifs, dissuasifs et répressifs sont également déployés pour garantir la sécurité des Vinoliens.

« Vineuil est une commune sûre où il fait bon vivre, avec un niveau de sécurité important, note Christophe Millet, chef de la police municipale. Certes, avec la croissance de la ville, nous sommes confrontés à des problématiques que nous n'avions pas auparavant, mais les moyens humains et matériels dont nous disposons sont à la hauteur des enjeux. » En l'occurrence, la mutualisation des polices municipales de Vineuil et de Saint-Gervais-la-Forêt, effective depuis début 2021, porte les effectifs à 6 policiers municipaux, ce qui permet d'assurer les permanences du poste de la place Polch

tout en multipliant les interventions. La mission de l'équipe : préserver l'ordre et la tranquillité publique sur les territoires des deux communes. Concrètement, l'atteinte de cet objectif se traduit par des centaines de sorties sur le terrain chaque année. À titre d'exemple, à la fin du mois d'octobre, la police municipale avait effectué à Vineuil 838 missions de surveillance générale et 762 de sécurisation des établissements scolaires, mais aussi 287 contrôles de vitesse et routiers (ayant abouti à 112 verbalisations), 127 de stationnements gênants et 93 rondes dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances.

“ La police municipale est une police de proximité. L'une de nos premières missions consiste à être à l'écoute de nos concitoyens.

Christophe Millet
Chef de la Police Municipale



À cela s'ajoutent entre autres 71 sorties pour « perturbateurs indésirables », 53 pour dégradations, 41 pour vols (principalement à l'étalage, dans la galerie marchande du centre commercial), 39 pour des différends de voisinage et autant pour des individus ou véhicules suspects. Dont l'une – fait notable – a abouti à l'interpellation d'un cambrioleur en flagrant délit. Sans compter les tapages, dépôts sauvages, rodéos, accidents de la route et missions de sécurité lors des manifestations, qui représentent ensemble 109 interventions.

C'est peu dire que la police municipale veille sur la ville, relayée la nuit (à partir de 20h) et secondée dès que nécessaire par la police nationale. Formalisée par une convention, leur « étroite coopération » se traduit par des échanges constants. Par ailleurs, des rencontres régulières sont organisées entre le commissaire et le maire, sous l'autorité desquels sont respectivement placées les polices nationale et municipale.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

LA SÉCURITÉ PAR TOUS ET POUR TOUS

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

De précieux partenaires

« De par nature, la police municipale est une police de proximité. L'une de nos premières missions consiste à être à l'écoute

de nos concitoyens », ajoute Christophe Millet, en déplorant que de trop nombreuses personnes n'osent pas appeler le poste, ou en passer la porte, lorsqu'ils





rencontre des problèmes de citoyen-
neté ou constatent des faits inhabituels
– d'autant que certains nécessitent une
réponse immédiate. « *Dès que nous le pou-
vons, nous intervenons, et, lorsque l'affaire
n'est pas de notre ressort, nous faisons
remonter l'information ou redirigeons le
demandeur. Dans tous les cas, il y a un
accompagnement.* »

Le plus souvent, lorsque la police muni-
cipale n'a pas la compétence, c'est la police
nationale qui prend le relais. À titre
d'exemple, la police municipale n'est pas
habilitée à recevoir les plaintes. Le cas
échéant, les victimes d'infractions sont
invariablement redirigées vers le commis-
sariat. Dès lors que la plainte est déposée,
la police nationale - qui a le pouvoir d'en-
quête, contrairement à celle municipale
- mène des investigations. Une fois celles-
ci terminées, il revient au Procureur de la
République de décider de classer l'affaire
sans suite ou de poursuivre le mis en
cause.

En outre, « *les conciliateurs de justice
sont de précieux partenaires* », ajoute
Christophe Millet. « *Ils nous apportent
leur aide sur certaines affaires et contri-
buent à résoudre de nombreux litiges.* »
Les deux conciliateurs qui œuvrent à
Vineuil se relaient pour assurer deux
permanences en mairie par mois (sur ren-
dez-vous). Les principaux litiges qu'ils ont
à traiter concernent la consommation, les
problèmes de voisinage, les baux d'habita-
tion et les différends entre personnes.

Une importante aide matérielle

Pour assurer leurs missions, les polices
municipale et nationale peuvent com-
pter, à Vineuil, sur d'importants moyens

matériels. En matière de sécurité routière,
par exemple, la ville est dotée de 14 radars
préventifs. En premier lieu, ils contri-
buent à sensibiliser les automobilistes sur
la maîtrise de leur vitesse et à inciter ceux
qui le doivent à lever le pied. Mais ils ont
également un autre rôle. « *Les radars pré-
ventifs relèvent les vitesses et les horaires
de passage, explique Christophe Millet.
Cela nous aide à affiner nos contrôles dans
la mesure où nous savons où et quand les
automobilistes sont susceptibles d'avoir
des comportements imprudents.* »

Autre outil ayant fait ses preuves, la
vidéoprotection a un double rôle préven-
tif et répressif. D'un côté, par un effet
dissuasif évident, les caméras préservent
en partie des délinquants. De l'autre, elles
contribuent à résoudre des enquêtes.
Leurs images ne peuvent être visionnées
que sur réquisition des officiers de police
judiciaire dans le cadre d'investigations
menées sur des affaires précisément
déterminées, dans des circonstances de
temps et de lieu rigoureusement définies.
Là encore, la police municipale, qui veille
au respect de cette exploitation rigou-
reuse, travaille en collaboration avec la
police nationale, chargée des enquêtes.
« *L'efficacité du dispositif est incontestable,
témoigne Christophe Millet. La vidéopro-
tection constitue une aide précieuse pour
les enquêteurs. Elle peut contribuer à iden-
tifier les protagonistes d'une affaire, voire
à confondre les suspects.* »

Pour l'heure, 33 caméras sont réparties
sur la commune. « *Vineuil est très étendue,
avec de nombreux points d'entrée et de
sortie et d'importants axes de circulation,*
note François Fromet, le maire. *Il était
nécessaire de bien mailler le territoire.* »

Afin de compléter le dispositif, trois autres
caméras seront implantées en 2023, dont
une dans le quartier des Quatre Vents et
deux au niveau des parvis des collèges
Marcel Carné et Notre-Dame – avec l'aide
du Département et de l'État.

« *Nous faisons tout ce qui est en notre
pouvoir pour garantir la tranquillité
des Vinoliens, assure François Fromet.
La sécurité et le bien-être de nos conci-
toyens sont une préoccupation majeure
qui justifie les investissements que nous
y consacrons, aussi bien en termes de
moyens humains que matériels.* »

Informations pratiques

Police municipale
Place Polch

· Tél. : 06 84 60 25 17

· Tél. Police nationale : 17

ou 02 54 55 17 78 (commissariat de
Blois)

· Tél. : Mairie : 02 54 50 54 50

À noter : les victimes d'atteinte
aux biens (vols, dégradations,
escroqueries...) dont l'identité de
l'auteur est inconnue peuvent
remplir une pré-plainte en ligne sur
[www.moncommissariat.interieur.
gouv.fr](http://www.moncommissariat.interieur.gouv.fr)



La place de l'Hôtel de Ville va être réaménagée en 2023

Orientations budgétaires 2023

Faire aussi bien avec moins

Obligation légale, le débat d'orientations budgétaires pour 2023 s'est tenu le 7 novembre. Malgré de fortes contraintes, la bonne gestion des deniers de la commune permet de tenir tous les engagements, notamment en faveur de la transition énergétique. Le vote du budget interviendra le 12 décembre.

Ce n'est un secret pour personne : « Les temps sont durs, pour les particuliers comme pour les collectivités », résume François Fromet, Maire de Vineuil. À la crise énergétique s'est associée une inflation record. Résultat : des factures qui explosent et une nécessaire revalorisation de la rémunération des agents. « La hausse des dépenses d'énergie et de personnels pèse lourdement sur notre budget et vient affaiblir nos capacités d'investissement », constate le maire.

Pour autant, les finances de la commune sont saines et, grâce à un travail « au peigne fin », le budget prévisionnel parvient à tenir tous les engagements. Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, leur maîtrise permet notamment de garantir le maintien d'un service public de qualité. Quant aux investissements, leur enveloppe, bien que minorée, devrait approcher les 3 M€. « Malgré les

contraintes, nous allons continuer à mettre en œuvre notre projet politique, et même appuyer sur l'accélérateur concernant nos axes prioritaires que sont la transition énergétique et le développement de la mobilité durable », souligne François Fromet. D'où la poursuite, notamment, des programmes de rénovations des bâtiments et éclairages publics, ou encore du déploiement du schéma directeur des pistes cyclables.

Une gestion sobre et responsable

De manière générale, les investissements prévus pour 2023 se répartissent en 5 axes : l'éducation, les infrastructures, le cadre de vie, les loisirs et la performance des services. On trouve parmi les plus gros projets la rénovation de la place de l'Hôtel de Ville (issue de la concertation), l'enfouissement des réseaux de la rue de

la Vallée (en prévision de la création d'une piste cyclable), la réalisation d'un tronçon important de voie douce entre les Noëls et Saint-Claude-de-Diray, ou encore l'aménagement et la végétalisation de la cour d'école des Girards et du centre de loisirs. À cela s'ajoutent entre autres le lancement, avec le groupe 3E, du Pôle Santé (qui comprendra des logements sociaux adaptés), l'acquisition d'un tatami (qui vient finaliser la réhabilitation du dojo) et la conduite de plusieurs études en vue du financement de projets futurs, dont la mise en œuvre du décret tertiaire (qui vise la baisse des consommations énergétiques des bâtiments publics), la finalisation de la restructuration de la rue de la République et le développement de nouvelles voies douces. En définitive, « avec moins, nous essayons de faire toujours aussi bien », souligne le maire. « Il s'agit d'une gestion sobre et responsable des deniers de Vineuil, axée sur la transition. »

La bibliothèque ouvre ses portes

le mercredi matin



Cette ouverture se mettra en place en janvier 2023. Celle-ci vient répondre aux besoins exprimés par les habitants dans le cadre d'un questionnaire réalisé cette année auprès des usagers. L'ouverture le mercredi matin s'adapte aux demandes du public familial, les horaires sont réorganisés pour accueillir les familles en matinée.

Voici donc les horaires de la bibliothèque à compter du mardi 3 janvier 2023 :

- Mardi : 16h-19h
- Mercredi : 10h-12h/14h-19h
- Vendredi : 16h-19h
- Samedi : 10h-12h15

Les animations de la bibliothèque

La bibliothèque termine sa programmation 2022 avec des rendez-vous variés. N'oubliez pas que l'équipe vous accueille pendant les vacances de Noël aux horaires d'ouverture habituels.

• Samedi 10 décembre à 10h30

Spectacle de contes « Pommes d'or et fleurs givrées » de la compagnie des Sans Lacets. Des contes traditionnels russes pour voyager vers des contrées glacées et flamboyantes ! Sur réservation, à partir de 6 ans. Durée 45min.

• Mardi 13 décembre à 17h

Enregistrement, en public, de l'émission « Bouillon de lecture » en partenariat avec Studio Zef 91.1, avis aux amoureux de lecture ! Durée 1h.

• Mercredi 14 décembre à 9h30

« P'tit délire d'histoires » : l'équipe de la bibliothèque vous propose une animation lecture sur le thème « histoires d'hiver » pour les tout-petits (0-3 ans) accompagnés d'un

adulte - Réservation conseillée.

• **Samedi 17 décembre à 11h**
« Délire d'histoires » : une lecture d'albums jeunesse sur le thème « lectures gelées » dès 3 ans - réservation conseillée.

Suivez l'actualité de la bibliothèque sur Facebook :

www.facebook.com/BibliothequedeVineuil et
www.bibliotheque-vineuil41.fr



« À pas de loup »

Une exposition collective pour célébrer ce personnage incontournable des livres jeunesse

La bibliothèque de Vineuil accueillera du 7 au 25 mars 2023, une exposition sur la thématique du Loup, dans le cadre de son partenariat avec le Salon du livre jeunesse de Saint Gervais-la-forêt. À noter dans vos agendas !

Féroce, poilu, affamé, farfelu, garou, grand méchant, masqué, tout doux... Oooooouhh c'est le loup ! 42 illustrateurs rendent hommage à ce personnage incontournable de la littérature jeunesse. L'exposition illustrée, par Germano Zullo, sera visible à la bibliothèque de Vineuil, un accueil de classes est prévu sur toute la durée de l'exposition ainsi qu'une intervention de l'éditrice des Éditions À pas de loup pour les enfants du centre de loisirs.



Bourse au permis de conduire

Depuis 2008, la Ville propose des bourses pour aider les jeunes de 18 à 25 ans à passer le permis de conduire. Deux conditions sont à réunir pour bénéficier de cette bourse : s'inscrire dans l'une des 2 auto-écoles vino-liennes, et réaliser 70 heures dans le cadre de structures vinoliennes. La participation de la Ville s'élève à 625 €.

Les candidatures pour l'année 2023 sont à déposer avant le 28 février, en téléchargeant le dossier disponible sur notre site internet :
<http://vineuil41.org/jeunesse/bourse-au-permis-de-conduire/>.

La Mission Locale vous attend à l'Accueil Jeunes

La Ville s'est associée avec la Mission Locale pour mettre en place des permanences un jeudi sur 2, de 14h15 à 17h à l'Accueil Jeunes.

Ces permanences peuvent vous permettre de vous accompagner dans vos démarches pour trouver un travail, un logement ou encore une formation, pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Prochaines permanences au mois de décembre : vendredi 9 et jeudi 22 décembre.

Des promeneurs « en veille » sur le net

Patrick et Mickaël, les animateurs jeunesse de la Ville, sont aussi labélisés « promeneurs du net ». Dans ce cadre, ils assurent une présence éducative sur internet auprès des jeunes, pour les sensibiliser sur les dangers du net ou sur la dépendance aux écrans.

Créer et maintenir du lien, écouter, conseiller, soutenir... nos deux animateurs ont suivi une formation spécifique dans le domaine de la prévention des risques liés à l'usage d'internet et des écrans, et sont disponibles pour accompagner les jeunes. Alors, n'hésitez pas à faire appel à leurs services !

Ce dispositif est financé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Loir-et-Cher depuis 2016 dans le département.

Plus d'infos par téléphone :

07 86 21 14 28 ou 06 38 75 44 43

Par mail : accueil.jeunes@vineuil41.fr



Recherche de stage

en classe de 3^{ème}

La Ville intervient auprès des élèves du collège Marcel Carné pour les aider à trouver un stage réalisé en classe de 3^{ème}. Dans ce cadre, des permanences sont organisées dans les locaux de l'Accueil Jeunes, comme ce fut le cas le 8 juin et le 28 septembre dernier.

À chaque fois, une dizaine de jeunes était présente pour notamment découvrir un panel de métiers en réalité virtuelle. Un

travail sur la rédaction des CV et des lettres de motivation a été proposé, en présence du Bureau Information Jeunesse (BIJ) de Loir-et-Cher et de la Mission Locale.

Cette action sera reconduite en fin d'année scolaire (au mois de juin) et début d'année scolaire prochaine (au mois de septembre) pour les élèves actuellement en classe de 4^{ème}, qui seront en recherche de stage l'année prochaine.



La cour de l'école des Noëls

repensée et végétalisée

Dans le même temps que la rénovation et la construction de nouveaux bâtiments pour l'école des Noëls, qui ont été inaugurés à la fin du mois de septembre, la cour de l'école a également été entièrement repensée.

Avant les travaux, la cour de l'école des Noëls faisait 3000 m², quasiment exclusivement enrobée avec une quinzaine d'arbres. Les îlots de chaleur lors des épisodes caniculaires – de plus en plus fréquents – étaient difficilement supportables pour les enfants qui manquaient d'ombre lors des récréations. Avec le projet de réhabilitation de l'école, une réflexion sur la restructuration de la cour a été menée en concertation avec les différents acteurs : services municipaux, corps professoral, parents d'élèves et enfants. Suite à cette période de concertation, un projet a été présenté avec un grand objectif : offrir aux enfants une cour d'école plus fonctionnelle et surtout plus durable.

Une cour plus « durable »

Cet objectif s'est traduit par la mise en application d'un projet de nouvelle cour laissant la part belle à la végétalisation, à la diversification des matériaux et des sols ou encore à la mise en place d'un système de récupération des eaux pluviales. Au lieu des 3000 m² d'enrobé, la cour propose désormais un espace de 3400 m² avec 900 m² d'enrobé, 1100 m² de stabilisé, 1100 m² d'espaces verts et enfin 300 m² de surface couverte avec un nouveau préau. De plus, une trentaine d'arbres a été plantée pour arriver à un total de 44 arbres au lieu des 15 existants précédemment. Cela permet de réduire les îlots de chaleur pour le confort des enfants en privilégiant des espaces ombragés avec des essences

résistantes et peu gourmandes en eau. L'arrosage des nouvelles plantations est d'ailleurs assuré grâce à la récupération des eaux pluviales.

Le résultat a été découvert par les enfants lors de la rentrée scolaire de septembre. Après quelques semaines d'utilisation, les retours sont très positifs, de la part des élèves mais aussi des professeurs et des parents. Si les nouvelles plantations doivent encore pousser, l'objectif de rendre la cour de l'école plus durable a été atteint.

Dans la même lignée, il est désormais prévu de réhabiliter la cour de l'école élémentaire des Girards en 2023. Les objectifs de ce projet seront les mêmes que sa petite sœur des Noëls : lui procurer une seconde jeunesse plus durable !



Aide de la Ville

pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau

Afin de favoriser le stockage et l'utilisation de l'eau de pluie, la Ville met en place une aide financière pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie. Explications.

Après un été très sec comme cette année, il est nécessaire de mener des actions pour limiter les effets de la sécheresse. C'est pourquoi la Ville souhaite aider les foyers vinioliens à acquérir des dispositifs de récupération des eaux de pluie.

Pour cela, une aide financière sera accordée aux foyers qui feront l'acquisition d'un système qui permet de collecter et de stocker l'eau de pluie issue des gouttières de toit, mais également les équipements annexes tels que les pièces de raccordement, robinets, socles et couvercles.

50 % du coût d'achat

La Ville s'engage à verser cette aide représentant 50 % du prix d'achat de l'équipement de récupération des eaux de pluie d'un montant maximum de 100 €, soit une aide de 50 € maximum. L'achat devra être réalisé dans un des commerces situés sur le territoire d'Agglopolys entre le 31 janvier et le 30 avril 2023. Les achats effectués hors Agglopolys, sur internet ou les matériels d'occasion ne pourront pas bénéficier de cette subvention.

Un dossier de demande est à télécharger sur le site internet de la Ville (www.vineuil41.fr) et à retourner directement à l'accueil de la mairie, par voie postale (Mairie de Vineuil – Rue de la République – 41350 VINEUIL) ou par courriel (mairie.vineuil@vineuil41.fr).



Pièces à fournir

Le dossier est constitué par la convention signée, la facture de l'achat du matériel au nom de la personne bénéficiaire de l'aide (facture datée entre le 31 janvier et le 30 avril 2023), un justificatif de domicile, un RIB et une photo du récupérateur d'eau après son installation.

L'application « Ville de Vineuil » *est en service !*



La Ville développe ses supports de communication en lançant son application mobile, en complément des supports papiers tels que le Vineuil Mag' ou numériques tels que le site internet et la page Facebook.

Pour y accéder, il suffit de télécharger l'application « IntraMuros » sur votre téléphone ou votre tablette et de sélectionner la commune de Vineuil. Vous pourrez ainsi recevoir directement sur votre téléphone les actualités et les alertes municipales (infos travaux, événements municipaux, etc.) mais aussi, dans un deuxième temps, des informations des associations de la commune. De plus, un espace collaboratif sera accessible, pour vous permettre de contacter les services municipaux.

Pour télécharger l'application, scannez le QR code.





Les arts martiaux réinvestissent le dojo

Rénové cet été pour notamment réhabiliter son isolation, le dojo a repris ses activités à la rentrée de septembre et accueille à nouveau les associations utilisatrices, telles que les clubs d'arts martiaux : le judo et l'aïkido. Nous les avons rencontrés pour évoquer avec eux leur nouvel environnement et leurs activités.

Plusieurs semaines ont été nécessaires pour réaliser des travaux d'envergure sur le dojo municipal durant l'été : réhabilitation de l'isolation par l'intérieur, renouvellement du système de chauffage avec la mise en place d'une pompe à chaleur ou encore renforcement de la charpente métallique. L'objectif était d'optimiser la température du bâtiment, que ce soit en été en période de fortes chaleurs ou bien en hiver par grand froid. Ces travaux étaient attendus par les utilisateurs du dojo, ravis de disposer désormais d'un équipement plus fonctionnel et surtout plus confortable : « auparavant, on pouvait atteindre déjà 35° dans le dojo au printemps, nous explique Claude Gorge, membre du bureau du club de judo et entraîneur des plus jeunes judokas le mercredi après-midi. Et l'été, on dépassait rapidement les 40° ! » C'est également l'avis de Jean-Pierre Ouvrard, ancien président du club d'aïkido : « cette année, on a failli annuler une manifestation au mois de juin à cause de la chaleur dans le dojo. On

espère qu'on sera plus tranquille à l'avenir avec les travaux d'isolation ». D'ailleurs, les premières impressions sont positives : « on a senti la différence au mois de septembre alors qu'il faisait chaud dehors, on avait une température idéale dans le dojo ».

Un dojo plus confortable pour les arts martiaux

Pour le judo comme pour l'aïkido, cet équipement plus confortable doit leur permettre d'accompagner la reprise de leurs activités, impactées comme toutes les associations par la période Covid. Les « judokas » étaient environ 80 en fin d'année 2022-2023, un chiffre en augmentation par rapport à la précédente. L'association accueille une bonne trentaine d'enfants de 5 à 12 ans le mercredi. Le reste des adhérents de plus de 13 ans participent aux entraînements du jeudi (pour le jujitsu) et du vendredi soir. Quant aux « aikidokas », on en dénombre entre 40 et 50 à Vineuil, qui s'entraînent les lundis, mardis et jeudis soir. Les

deux clubs organisent aussi, en plus des entraînements hebdomadaires, des stages et des manifestations départementales... ou envisagent de le refaire : « depuis quelques années, on ne faisait plus de compétition à Vineuil, annonce Claude Gorge. Désormais, avec le nouveau dojo, on pourra à nouveau candidater pour organiser des rassemblements départementaux ».

Il faut également noter que le dojo profite à l'ensemble des utilisateurs de cet équipement : les écoles (Girards, Notre-Dame, collège Marcel Carné), le kung-fu, la gymnastique volontaire et artistique ou encore la capoeira... cela fait du monde qui passe chaque semaine au dojo municipal !



Les tribunes libres sont ouvertes à l'expression des groupes composant le Conseil Municipal. La teneur des propos n'engage que leurs auteurs.

Majorité municipale

Vineuil, ensemble pour réussir

Les économies d'énergie, un défi partagé

En toile de fond depuis longtemps déjà, le réchauffement climatique et la limitation des émissions de gaz à effet de serre orientent de plus en plus les textes de loi, l'évolution des réglementations et nos comportements au quotidien. C'est un impératif absolu que les rapports successifs du G.I.E.C. (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) nous rappellent constamment, devenant de plus en plus alarmant au fil des années. Désormais la situation de tension récente sur le prix de l'énergie et les difficultés d'approvisionnement créé par la guerre en Ukraine accélèrent d'autant les décisions à prendre. Limiter notre empreinte carbone est une nécessité absolue et elle s'accompagne d'une préoccupation individuelle et collective très concrète : le coût des consommations énergétiques. L'équipe municipale, engagée sur ces sujets, poursuit son action à plusieurs niveaux :

- L'extinction de l'éclairage public, décidée depuis plus de 10 ans, est encore renforcée avec une extinction complète de celui-ci durant la période estivale et de 22h à 6h30 le reste du temps.
- La poursuite accélérée du programme de remplacement de l'éclairage public sur la commune avec un passage aux Leds systématique.
- Un rappel de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, réduction et limitation des nuisances lumineuses a été fait aux enseignes commerciales du centre-bourg.
- Des travaux d'isolation des bâtiments scolaires ont été réalisés afin

de limiter les déperditions d'énergie et nous sommes attentifs aux limitations de température afin de répondre de façon précise aux besoins des enfants.

- La température est également ajustée dans les bâtiments sportifs avec une température à 16°. Le dojo, situé au complexe sportif, a bénéficié d'importants travaux d'isolation cette année offrant de meilleures conditions de pratique aux élèves des écoles et collèges ainsi qu'aux associations tout en limitant le coût énergétique du bâtiment.

La Ville développe également à compter du début d'année 2023 une aide pour l'achat de récupérateurs d'eau (voir en page 16). Cette opération ciblée, a pour vocation de mettre un coup de projecteur sur l'évolution nécessaire de chacun sur l'usage de l'eau, après une nouvelle année de sécheresse subie sur notre territoire. En parallèle, l'équipe municipale impulse un nouveau comité consultatif thématique sur les économies d'énergie. Si vous êtes intéressés pour proposer des pistes de communication ou de projets permettant de limiter les dépenses énergétiques chez les particuliers autant que dans les bâtiments ou services publics, n'hésitez pas à vous inscrire avant le 13 janvier 2023 (voir en page 5).

Bonnes fêtes de fin d'année.

A. Rousselet, H. Leroux, L. Riquelme, T. Frouin, F. Hector-Picard, M. Fornasari, P. Lorenzo, J. Gibert, G. Boret, C. Mary, L. Remay, J. Adroit, E. Vion-Lenormand, S. Crosnier, A. Samb, J-P. Brunet, F. Grappy, R. Martinet, C. Redais, J-P. Sarradin, N. Azoug, J-P. Rebiffé.

Oppositions

À vos côtés pour Vineuil

Un projet de mandature : le pôle santé prévu fin 2023 (Vineuil Mag mars 2022)

Tandis que le Maire nous annonce son souhait de porter la population de Vineuil à 10 000 habitants, nous nous interrogeons sur les orientations qui ont été prises et son adéquation avec les enjeux de demain. Les nouveaux habitants auront-ils la possibilité de se soigner à Vineuil sachant que le projet fait état uniquement d'un déplacement de médecins et d'infirmières déjà existants sur notre commune. Une seule place à ce jour resterait disponible dans ce bâtiment, ce qui n'augure pas de développement possible et une problématique qui se posera à nouveau après sa mise en service.

Orientations budgétaires 2023 : comme nous le faisons remarquer depuis plusieurs années, nous avons le regret de constater une fois de plus, qu'aucun projet structurant n'est envisagé pour notre commune. Nous regrettons l'absence de vision à long terme, influencée et renforcée par l'actualité. Une politique attentiste qui manque d'ambition limitant le développement, l'attractivité économique et le rayonnement de notre commune.

Les engagements de la mandature seront-ils tenus ?

P. Fhima, S. Laugé et Y. Girault.

Vineuil Naturellement

Vous ne pouvez que constater le vide laissé par l'abattage des 10 hectares du populetum de Vineuil en bord de voie rapide, 10 ha d'arbres arrivés « à date de péremption » vendus pour devenir allumettes ou palettes. Nous regrettons cette décision votée par la majorité car même si ces arbres ont été plantés pour être exploités, ils disparaissent pour la biodiversité. Aucun travail réflexif n'a été mené en collaboration, le projet a été présenté une fois arrêté, l'emploi de la recette générée pour un investissement environnemental, que nous avons demandé, n'est pas garanti.

La majorité déclare dans son rapport d'orientation budgétaire 2023 que « les investissements en faveur de la transition énergétique représentent près de 60 % du projet d'investissement », sans que

cela ne soit démontré. Il n'en reste pas moins que nous n'y constatons toujours pas de réelle ambition affichée pour faire de Vineuil une commune tournée vers un avenir plus responsable et prête à faire face. Le refus de créer une commission environnementale au motif éculé de sa transversalité mais seulement quelques commissions générales et ponctuelles n'est pas à la hauteur des crises qui s'annoncent.

Dans les débats à venir, nous serons comme toujours force de propositions, et d'opposition autant que nécessaire.

Les élus du groupe « Vineuil Naturellement » vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

A. Challier, R. Belkadi, H. Claudon.

Agenda

de décembre 2022 à mars 2023

Décembre

Samedi 2 au samedi 30

- "Petit marché de l'Art", exposition d'artistes du Loir-et-Cher organisée par les Greniers de Vineuil

Les Greniers de Vineuil

Vendredi 9

- Tournoi de volley organisé par Vineuil-Sports VolleyBall

Gymnase des Belleres

Samedi 10

- Spectacle de contes « Pommes d'or et fleurs givrées » de la compagnie Sans Lacets organisée par la bibliothèque

La Croche Livres

Dimanche 11

- Randonnée pédestre organisée par Vineuil-Sports Cyclotourisme

Départ de la salle Tri'Postale

Mardi 13

- Enregistrement en public de l'émission « Bouillon de lecture » par Studio ZEF organisée par la bibliothèque

La Croche Livres

Mercredi 14

- « P'tit délire d'histoires » organisé par la bibliothèque

La Croche Livres

Mercredi 14

- Cérémonie des vœux du Maire à la population

Salle des fêtes de Vineuil

Samedi 17

- « Délire d'histoires » organisé par la bibliothèque

La Croche Livres

Samedi 17

- Meeting d'athlétisme « Kids athlé » en salle organisé par Vineuil-Sports Athlétisme

Gymnase Marcel Carné

Samedi 17

- Concours de belote organisé par Vineuil-Sports Tennis de table

Salle des fêtes de Vineuil

Dimanche 18

- Bal folk organisé par l'Atelier de danses traditionnelles

Salle des fêtes de Vineuil

Janvier

Samedi 7 et dimanche 8

- Concours de tir à l'arc organisé par Vineuil-Sports Tir à l'arc

Gymnase des Belleres

Dimanche 22

- Compétition départementale UFOLEP de gymnastique organisée par Vineuil-Sports Gymnastique artistique

Gymnase Marcel Carné

Dimanche 22

- Concert du Nouvel An organisé par l'École de musique

Salle des fêtes de Vineuil

zoom sur...

Concert DE LA NOUVELLE ANNÉE

Après 2 années blanches, l'orchestre St Claude-Vineuil donne rendez-vous à son public pour son traditionnel concert de la nouvelle année le dimanche 22 janvier 2023 à 16 h à la salle des fêtes de Vineuil. Les 50 musiciens feront découvrir leur programme musical d'hiver sous la direction de Nicolas Biget. En seconde partie est invité le quatuor de cor d'harmonie de l'ensemble orchestral de Loir-et-Cher, 4 cornistes professionnels souhaitant démocratiser leur instrument.

Ouverture des portes à 15 h 15. Entrée : 5 €; gratuit aux moins de 18 ans.

+d'infos sur www.vineuil41.fr

Faites connaître vos événements : manifestation@vineuil41.fr

Février

Dimanche 5

- Vide-dressing organisé par l'APE des Noëls

Salle des fêtes de Vineuil

Dimanche 26

- Goûter des Anciens organisé par la municipalité de Vineuil

Salle des fêtes de Vineuil

Mars

Dimanche 5

- Bourse aux jouets organisée par Vineuil-Sports Twirling

Salle des fêtes de Vineuil

CONCERT

* Orchestre St Claude -Vineuil
* Quatuor de cor de l'EO41



DIMANCHE 22 JANVIER 2023
- 16h00 -
VINEUIL – Salle des Fêtes

ENTREE : 5 €
GRATUIT ≤ 18 ans

San Claude -Vineuil VINEUIL Loir-et-Cher EO

Meilleurs vœux



Le maire
et les membres
du conseil municipal
vous convient à la cérémonie des Vœux

mercredi
14 décembre 2022
à 19^h

à la salle des fêtes de Vineuil

